



litige avec mon assureur habitation

Par **yannick montpellier**, le **28/03/2009** à **18:29**

bonjour,

je suis propriétaire d'une petite maison dans ne copropriété à Montpellier. j ai remarqué il y a plus d'un an l apparition de fissures sur mon logement. j ai fait une déclaration a mon assurance habitation et a l assurance de la copropriété. Après des mois j'ai enfin obtenu la venue d'un expert de l'assurance de la copropriété et cela après les avoir informer du passage de la ville de Montpellier en "catastrophe naturelle" suite a la sécheresse hivernale 2007. Le rapport de l'expert de l'assurance déclare que les fissures ne résulte pas de es mouvements du sol. Je conteste cette expertise car il parait évident que les sols ont bien bougé, ma terrasse a même bougé ce que l'expert a même pas pris la peine de notifier. Pourriez vous me dire quel peut être mon recours face à mon assurance qui semble vouloir par le biais de l'expert (payé et commissionné par l'assurance) afin de trouver une solution à mon problème. Une contre-expertise pourrait etre une solution mais le prix (1500€ environ) sont pour moi un frein.

merci de me répondre ou de me donner des pistes.